

Conservatoire Henri Dutilleux Musique, Danse et Théâtre du Grand Belfort

1 rue Paul Koepfler - 90000 Belfort – Tél : 03 84 54 27 27 – Email : conservatoire@grandbelfort.fr

Tarifs année scolaire 2022/2023

- Frais de dossiers : **25 €**
- Location d'instrument : **12,50 €** (par instrument et par mois) soit **150 € l'année**

TARIFS ANNUELS ENFANTS

	Tranches de revenus Net imposable 2020	Cours : Formation et culture musicale /éveils MAO/pratique collective ou atelier seul	Cours instrument ou chant	Cursus musique	Théâtre	Danse
1	Inférieurs à 9 528 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2	de 9 529 € à 16 198 €	12,50 €	21 €	33,50 €	63 €	63 €
3	de 16 199 € à 20 961 €	14,50 €	43,50 €	58 €	83 €	83 €
4	de 20 962 € à 28 584 €	27 €	77 €	104 €	103,50 €	103,50 €
5	de 28 585 € à 36 206 €	43,50 €	128 €	171,50 €	127 €	127 €
6	de 36 207 € à 41 923 €	73 €	210 €	283 €	148 €	148 €
7	de 41 924 € à 49 545 €	94,50 €	295,50 €	390 €	178,50 €	178,50 €
8	de 49 546 € à 57 168 €	127 €	421 €	548 €	191 €	191 €
9	de 57 169 € à 64 790 €	158,50 €	463 €	621,50 €	213 €	213 €
10	Supérieurs à 64 791 €	179 €	528 €	707 €	233,50 €	233,50 €

TARIFS ANNUELS ADULTES*

	Tranches de revenus Net imposable 2020	Cours : Formation et culture musicale MAO/pratique collective ou atelier seul	Cours instrument ou chant	Cursus musique	Théâtre	Danse
1	Inférieurs à 9 528 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2	de 9 529 € à 16 198 €	18,50 €	28,50 €	47 €	87 €	87 €
3	de 16 199 € à 20 961 €	20,50 €	61 €	81,50 €	116 €	116 €
4	de 20 962 € à 28 584 €	38,50 €	107,50 €	146 €	145 €	145 €
5	de 28 585 € à 36 206 €	61 €	176,50 €	237,50 €	176,50 €	176,50 €
6	de 36 207 € à 41 923 €	101,50 €	292,50 €	394 €	206 €	206 €
7	de 41 924 € à 49 545 €	132 €	410 €	542 €	248,50 €	248,50 €
8	de 49 546 € à 57 168 €	174,50 €	581,50 €	756 €	266 €	266 €
9	de 57 169 € à 64 790 €	218 €	642,50 €	860,50 €	295,50 €	295,50 €
10	Supérieurs à 64 791 €	248,50 €	731 €	979,50 €	325 €	325 €

*Les tarifs annuels adultes s'appliquent aux élèves étant fiscalement autonomes.

AUTRES TARIFS

- Master class ou stage pour les extérieurs : 32,50 €
- Prêt de studio de travail pour les extérieurs : 11 € par mois ou 106,50 € l'année
- Droit d'accès pour les espaces de répétition ou de représentation pour les associations non conventionnées ou des sociétés extérieures : 257 € par jour

REGLES D'APPLICATION

- Le montant des droits de scolarité est identique quel que soit le cycle d'études.
- En cas d'inscription dans plusieurs activités hors cursus, l'utilisateur acquittera autant de participations que de cours suivis.
- Réduction en fonction du nombre d'élèves (enfants et adultes) d'un même foyer fiscal fréquentant le conservatoire (danse, musique et art dramatique) :
 - 25 % sur le montant total acquitté pour 2 élèves inscrits ;
 - 40 % sur le montant total acquitté pour 3 élèves inscrits ;
 - gratuité des cours pour le 4ème élève inscrit et les suivants.
- Majoration applicable pour les élèves habitant hors du Grand Belfort : **majoration de 50 %**.
- L'avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2 doit être fourni à l'inscription ou à la réinscription. En l'absence de la présentation de ce document, le tarif maximal de la grille sera appliqué.
- Les droits de scolarité sont facturés par trimestre (3 factures éditées) ou en une seule fois sur demande écrite.
- Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité, notamment en cas d'inscription tardive ou d'abandon.
- En cas d'absence d'un enseignant ou d'un élève pour cause de maladie (certificat médical obligatoire), les cours non effectués durant 1 mois sont dus. Au-delà de ce mois, la facturation déduira par proratisation le nombre de cours non effectués.
- Tout élève qui ne se serait pas acquitté des droits de scolarité de l'année scolaire précédente ne peut en aucun cas se réinscrire au conservatoire.
- Les élèves inscrits en classe à horaires aménagés (CHAM) bénéficient de la gratuité pour le cursus musique.
En revanche, ils ne peuvent être pris en compte pour le calcul de l'abattement dont pourraient bénéficier les autres membres de la famille.

DISPOSITION PARTICULIERE POUR LES ELEVES INSCRITS EN 2016-2017 A L'ECOLE DE L'EX-CCTB :

- Tarif plafonné à +15% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Tarifs votés en conseil communautaire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération le 19 mai 2022 (délibération 2022-53) et en conseil municipal de la Ville de Belfort du 24 mai 2022 (délibération 2022-54)